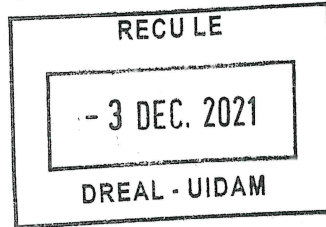




**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Secrétariat général
Direction de l'Interministérialité
et du Développement Durable**

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Myriam MARSOLLIER
Tél. : 02.41.81.82.68
myriam.marsollier@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le **01 DEC. 2021**

CUID / ADJ		
CAR	EC	RA
RC	EOL	ASS
	I	A
CP		
INSP		
INSP		
ASS		
REG	FAT	
GUN		

Le Préfet de Maine-et-Loire,

à
Monsieur le Directeur
Société TRIADE ELECTRONIQUE
Boulevard de la Chanterie
Parc d'activité Angers-Est
49480 VERRIÈRES EN ANJOU

OBIET : Levée de mise en demeure.

Par arrêté DIDD-2020 n°249 du 1er décembre 2020, je vous ai mis en demeure de respecter les dispositions des articles 8.1.2 et 7.2.1 de l'arrêté préfectoral du 7 mai 2013 pour l'installation de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques située sur la commune de Verrières en Anjou.

Dans son courriel du 29 novembre 2021, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) précise que vous avez fourni des éléments permettant de constater que les prescriptions avaient été respectées.

Par conséquent, je vous informe que je lève les sanctions administratives prises à votre rencontre en faisant cesser les effets de la mise en demeure.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau,

Valérie GRENON